

Comité de suivi  
du Projet Héritage

**COMPTE RENDU SYNTHÉTISÉ**  
RENCONTRE #16 (VIRTUELLE)

RÉALISÉ PAR



14 juin 2021

## **Table des matières**

1	Mot de bienvenue .....	3
2	Validation de l'ordre du jour .....	3
3	Mise à jour sur les travaux et suivi des signalements .....	3
4	Échantillonnage des puits et résultats.....	8
5	Prochaines étapes / Prochaine rencontre .....	12
6	Varia.....	12
7	Fin de la rencontre.....	12

## **Liste des annexes**

Annexe I : Liste de présences .....	13
Annexe II : Ordre du jour .....	15

## 1 MOT DE BIENVENUE

Le facilitateur du Comité de suivi invite une représentante de Graymont à démarrer la rencontre avec un mot de bienvenue aux membres.

Le facilitateur propose aux membres de partager, s'ils le souhaitent, de la rétroaction obtenue du milieu en lien avec le Projet Héritage.

Une membre mentionne avoir récemment discuté avec un citoyen, qui a déjà siégé sur le Comité, et que celui-ci mentionnait être satisfait des travaux et du déroulement du Projet Héritage.

## 2 VALIDATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le facilitateur présente l'ordre du jour proposé et mentionne que la rencontre contient un point de suivi sur le sujet de la végétalisation de la halde, au bénéfice d'un membre qui était absent à la rencontre précédente. Pour plus de détails sur la présentation des activités de végétalisation de la halde, le facilitateur réfère les membres au compte rendu de la rencontre #15.

Une représentante de Graymont rappelle que la question de l'abattage des arbres sera intégrée au point sur la mise à jour des travaux.

Les membres valident l'ordre du jour. La liste de présences figure en Annexe I et l'ordre du jour est en Annexe II.

Des corrections et commentaires sur le compte rendu #15 ont été intégrés, qui sont acceptés par les membres.

## 3 MISE À JOUR SUR LES TRAVAUX ET SUIVI DES SIGNALEMENTS

Un représentant de Graymont présente la mise à jour sur les travaux. Il débute avec un retour sur la présentation de la dernière rencontre concernant la végétalisation de la halde, en abordant le cadre réglementaire établi par le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC) pour la plantation en bande riveraine, ainsi que les bonnes pratiques à adopter. Le choix des essences et végétaux, provenant de la région et respectant la zone climatique, est notamment prévu par le MELCC et intégré dans le certificat d'autorisation de Graymont.

Il ajoute qu'en bande riveraine, les plantations se font avec de plus petits formats d'arbres et en s'approchant du parc, sur la halde, les plantations sont plus grosses avec des arbres plus matures. Il explique également les défis rencontrés lors de la plantation de phase 1 ayant forcé l'abandon de l'utilisation des mélèzes. Il réfère au compte rendu de la rencontre #15 pour davantage de détails.

Puisque le compte rendu n'est pas encore en ligne, le facilitateur indique qu'il pourra l'envoyer aux membres.

### Résumé des échanges :

- Un membre demande quelle est l'épaisseur de la terre végétale sur la halde, à quoi un représentant de Graymont répond qu'il y a un mètre de terre argileuse et 300 millimètres de terre végétale qui suit le profil du terrain. Il ajoute qu'en bande riveraine il n'y a pas d'ajout de terre végétale, mais qu'il y a une présence minimale d'un mètre de terre argileuse pour permettre la pousse des végétaux;

- Le membre demande si la quantité de terre est suffisante pour soutenir de gros arbres, à quoi le représentant de Graymont répond que la terre est suffisante pour le support racinaire et que le défi se situe surtout au début de la plantation.

### Travaux à venir halde – Séquence de construction de la halde :

Un représentant de Graymont présente une image (plan en coupe des sommets) et mentionne que le Sommet 1 est atteint depuis juillet 2019 et le Sommet 2 depuis mai 2021. Ces deux sommets sont situés dans le secteur du Parc où se trouveront les sentiers et les bancs. Il présente également une photo de la halde prise à partir de la rue Alcée-Rocheleau représentant des sections réhabilitées et recouvertes de terre.

Il présente la séquence de construction de la halde en mentionnant que le secteur sud-est, qui est le plus proche des résidences, demeure à faire. Le représentant de Graymont ajoute qu'il a été décidé de ne pas travailler dans ce secteur après le mois de mai pour minimiser le bruit durant l'été :

- Les travaux devraient avoir lieu d'octobre à mai 2022 et avec pour objectif d'éloigner les travaux des résidences de la Ville de Bedford en allant vers l'usine;
- L'horaire estival débute le 14 juin 2021 ce qui signifie du camionnage moins fréquent du côté du Projet Héritage (une à deux fois par semaine) et du concassage seulement de jour;
- La limite au nord qui longe le cours d'eau sera mise en place et prolongée jusqu'au chemin de la traverse entre le mois de mai jusqu'à septembre, loin de la Ville et du secteur proche des résidences;
- Il est prévu au mois de septembre d'ériger la partie de la halde le long de la cédrière pour asseoir les tuyaux de pompage qui vont amener l'eau aux bassins de dissipation et au cours d'eau de ceinture, une exigence gouvernementale à respecter;
- Le secteur du Parc et sa réhabilitation sont terminés.

### Travaux génie civil Phase 1 & 2

Un représentant de Graymont explique que des travaux sont nécessaires pour mettre en place les infrastructures du Parc (jets d'eau et chalet). Il mentionne que la Ville a exécuté ses propres travaux :

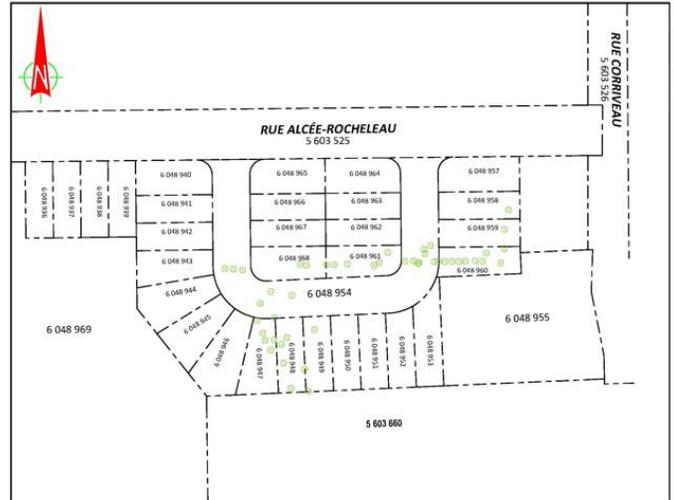
- L'image présentée indique un espace encerclé en jaune où les travaux se concentreront;
- L'accès au chantier sera du côté de la rue Phillipsburg, la rue Alcée-Rocheleau sera barrée au complet durant les travaux et la rue Corriveau sera ouverte en alternance avec le maintien de l'accès au Rona;
- Le secteur où Graymont devra procéder à l'abattage d'arbre se situe en bas de l'image, au croissant du quartier résidentiel. Un mémo a été envoyé aux membres à cet effet la semaine dernière.



## Travaux génie civil Phase 1 & 2 – abattage d’arbre

Un représentant de Graymont présente une image du croissant où se situent les maisons du quartier résidentiel. Il ajoute que les arbres ont été arpentés et l’image présente, par des points verts, ceux qui se retrouveront dans la rue et doivent être retirés. Les arbres présents sur les terrains privés seront maintenus ou retirés selon les éventuels propriétaires des terrains. Les arbres sont des peupliers.

Il explique que l’abattage ne constitue pas du buchage et sera mené par des professionnels. Les arbres seront poussés vers la rue Alcée-Rocheleau pour ne pas endommager ceux qui se trouvent de l’autre côté. La ligne d’arbre ne sera pas touchée pour minimiser les impacts.



## Résumé des échanges

- Un membre indique que la Ville autorise souvent des abattages, mais qu’il n’y a pas de suivi pour leur remplacement, malgré cette obligation. Il ajoute que les arbres à replanter devraient avoir un certain diamètre, mais il constate que les plantations effectuées par la Ville de Bedford sont faites avec de petits arbres qui prendront du temps à pousser.

## Travaux génie civil Phase 1 & 2 – réalisés et à venir

Les travaux sont prévus de juin à septembre et l’accès à la rue Alcée-Rocheleau sera fermé pour cette durée. Un représentant de Graymont explique que les travaux devaient débuter en mai, mais que des travaux menés par la Ville de Bedford ont forcé un report en juin.

- Travaux réalisés :
  - Fouilles exploratoires : ont démontré un problème de localisation de l’aqueduc (se trouvant du côté opposé de celui anticipé) ce qui a forcé une mise à jour de l’ingénierie du projet. La qualité des travaux n’en est pas affectée, mais l’orientation et la position de certains éléments ont dû être modifiées;
  - Retrait de la voie ferrée du Canadien Pacifique et d’un propriétaire privé.
- Travaux à venir :
  - Terre contaminée : un représentant de Graymont explique que les travaux prévus le 15 juin se tiendront sur un terrain qui était anciennement la propriété d’Imperial Oil et que la présence de réservoirs d’huile a mené à une contamination du sol. Les forages effectués lors de l’achat du terrain ont relevé la contamination et Graymont doit retirer la terre contaminée, dès la semaine du 21 juin.

## Résumé des échanges

- Le facilitateur demande qui traitera la terre contaminée, à quoi un représentant de Graymont répond qu’elle sera envoyée dans un site autorisé par le MELCC et que la décontamination est suivie par une firme-conseil (ABS) qui prend des échantillons sur le terrain et détermine le moment où il ne sera plus

nécessaire de creuser. Un rapport sera ensuite envoyé au MELCC. Le représentant ajoute que c'est une exigence du certificat d'autorisation;

- Un membre demande s'il est réaliste de remettre en place la voie ferrée après son retrait considérant les pourparlers depuis plusieurs années pour reconstituer les voies ferrées, sans qu'il n'y ait de trains :
  - Un représentant de Graymont répond que des discussions ont eu lieu avec les représentants de Canadien Pacifique et que ceux-ci demandent à Graymont de remettre les rails, afin d'éviter que Transport Canada considère la voie comme hors service, ce qui forcera le Canadien Pacifique de retirer toute la partie mise hors service. Il ajoute que l'option de faire un forage directionnel sous la voie est coûteuse, comparativement au retrait et la remise en place de la voie ferrée;
  - Une représentante municipale mentionne que pour l'instant, la Ville remet en place la voie ferrée à ses frais, mais qu'aucun délai n'est imposé par le Canadien Pacifique<sup>1</sup>, à quoi un représentant de Graymont répond que de leur côté, le Canadien Pacifique s'attend à une remise en place de la voie ferrée dans les prochains mois;
  - La représentante répond ne pas être certaine du délai accordé à la Ville, mais que lorsque Canadien Pacifique demandera la remise en place, celle-ci devra se faire rapidement;
  - Un membre mentionne espérer que la situation n'engendre pas de frais inutiles pour Graymont puisque si le projet de voie ferrée ne se concrétise pas, il conteste le fait que Graymont devra payer pour la remise en place;
  - Un représentant de Graymont répond que le sujet a été abordé avec le Canadien Pacifique, mais que la réponse demeure que l'entreprise doit remettre les rails;
- Un membre demande depuis combien de temps le transport par train a cessé à Bedford, à quoi une représentante de Graymont répond que la voie ferrée est désuète depuis la tragédie à Lac-Mégantic en 2013 et la faillite de la compagnie propriétaire des rails. Elle ajoute que des promoteurs souhaitent rénover la voie pour la remettre en fonction et que Graymont pourrait devenir un éventuel client;
- Une série d'échanges ont ensuite eu lieu entre les membres et représentants sur le Comité concernant le temps écoulé depuis le passage des trains dans le secteur;
  - Un représentant de Graymont indique être arrivé à l'usine en janvier 2009 et que des matériaux étaient encore expédiés par voie ferrée;
- Le membre ayant posé la question initiale mentionne avoir abordé le sujet parce que la circulation des camions au centre-ville est dérangeante sur les rues Principale et de la Rivière et que l'option de la voie ferrée pourrait être intéressante;
  - Une membre acquiesce que ça limiterait la quantité de camions sur le territoire.
- Un représentant de Graymont demande à la représentante municipale d'obtenir le contact de la Ville de Bedford auprès du Canadien Pacifique, à quoi la membre répond que la personne-ressource à la Ville pour le contact serait le directeur général, M. Richard Joyal.

---

<sup>1</sup> À noter que des échanges subséquents avec la Ville de Bedford ont rapporté que la Ville devait remettre la voie ferrée en place à l'intérieur d'un délai indéterminé.

## **Bruit**

Un représentant de Graymont indique qu'il y aura une alternance durant l'été entre les protocoles de construction (limite de 55 décibels) et d'exploitation (limite de 45 décibels). La cadence de transport sera également réduite jusqu'à la fin août.

Il mentionne que certains travaux feront probablement en sorte que les limites de bruit ne pourront pas toujours être respectées, mais que Graymont travaille à les respecter. Il ajoute que la Ville de Bedford a également mené des travaux récemment, dont du marteau-piqueur.

## **Résumé des échanges**

- Une membre mentionne avoir entendu des plaintes durant les travaux de la Ville qui concernaient davantage la circulation, la poussière et la vitesse des camions de l'entrepreneur, que le bruit;
  - Un représentant de Graymont répond qu'il a également eu une conversation avec le gérant du Rona qui mentionnait la présence de poussière lors des travaux;
  - La membre ajoute qu'elle a elle-même remarqué un nuage blanc de poussière;
  - Un représentant de Graymont répond avoir eu des discussions avec les propriétaires d'entreprise sur le sujet et qu'il fera de son mieux pour réduire les impacts des travaux.

## **Horizon 1 an – Échéancier des travaux**

Un représentant de Graymont indique que les travaux s'éloignent tranquillement de la Ville, que la halde est complètement terminée dans le secteur Bedford, et que les sentiers et autres aménagements devraient être complétés au printemps ou à l'été 2022. Il ajoute que l'objectif est d'entamer la plantation à l'automne 2021 et que les travaux d'aménagement du chalet et des jeux d'eau démarrent en 2022.

Comme lors des précédents travaux, le représentant mentionne que Graymont construira en alternance les planchers et les écrans antibruit en continu. Pour ce qui est des travaux de déplacement des tuyaux de pompage, ceux-ci sont en cours et de la terre sera parfois déposée à l'arrière de l'école.

## **Suivi des signalements**

Une représentante de Graymont présente, de mémoire, le signalement enregistré depuis la dernière rencontre. Elle mentionne que la plainte visait un dynamitage ayant eu lieu dans un secteur précis de la carrière, au mois de mai. Des mesures sismographiques ont été prises chez la personne lors d'un second dynamitage dans le même secteur de la carrière, afin d'établir la cause de la plainte. La personne ayant formulé la plainte a toutefois indiqué que l'effet ressenti du dynamitage n'était pas le même lors du second. La représentante de Graymont mentionne que lorsqu'au prochain dynamitage prévu dans cette zone spécifique de la carrière, des mesures de vibration prises à l'aide d'un sismographe seront prises à nouveau chez la personne.

Comme la présentation est faite de mémoire, la représentante de Graymont indique qu'elle fera une vérification du signalement et que le sujet sera discuté lors de la prochaine rencontre.

## 4 ÉCHANTILLONNAGE DES PUIITS ET RÉSULTATS

Une représentante de Graymont reprend la présentation sur l'échantillonnage des puits et les résultats entamée à la dernière rencontre. Elle résume certains éléments déjà abordés :

- La piézométrie est la mesure de la profondeur de la nappe souterraine, à l'aide d'une sonde, qui indique l'état de la ressource en eau en termes de quantité;
- Une étude hydrogéologique a été faite en 2004, à la demande du MELCC, suivant une demande d'autorisation pour l'agrandissement de la carrière. Elle comportait trois phases : l'inventaire des puits dans un rayon de 2,5 kilomètres, l'aménagement d'un puits de pompage ainsi qu'un piézomètre et une modélisation numérique des impacts au niveau de l'eau au fil de l'avancement des travaux dans la carrière;
- Lors de la dernière rencontre, une demande pour la présentation de la carte d'inventaire des puits avoisinants avait été formulée :
  - Quatre cartes sont présentées et identifient les puits entourant la carrière;
  - Les puits inventoriés se trouvent dans un rayon de 1,5 kilomètre (représenté par une première ligne rouge) et d'un rayon de 2,5 kilomètres (représenté par le second trait rouge);
  - Pour la qualité de l'eau, la majeure partie des puits inventoriés et échantillonnés se trouvaient dans le rayon de 1,5 kilomètre (58), les autres (51) se trouvaient dans le rayon compris entre le 1,5 et le 2,5 kilomètres;
  - Quant au niveau d'eau, 41 puits ont été échantillonnés à l'intérieur du rayon de 1,5 kilomètre.
- Selon le programme de Réduction des rejets industriels, certains suivis sont faits auprès de neuf puits :
  - Un suivi mensuel pour connaître le niveau d'eau des neuf puits;
  - Un suivi aux trois mois pour connaître la qualité de l'eau pour trois puits;
  - Un suivi annuel de la qualité de l'eau des neuf puits;
  - Un rapport transmis tous les mois au MELCC;
- Pour le suivi de la qualité de l'eau, une purge est effectuée avant de prendre l'échantillon afin d'analyser l'eau de la nappe phréatique plutôt que l'eau stagnante;
- Une demande avait été formulée lors de la dernière rencontre concernant la localisation du puits #8. Une carte est présentée et il est spécifié qu'il est prêt du chemin Philipsburg et non pas sous la halde;
- Graymont s'engage à résoudre l'apport en eau d'un propriétaire s'il n'est plus en mesure de subvenir à ses besoins usuels en raison d'une baisse de niveau d'un puits associée à l'exploitation de la carrière. Les mesures proposées par l'entreprise sont l'approfondissement de l'ouvrage de captage et/ou le réaménagement du système de pompage.

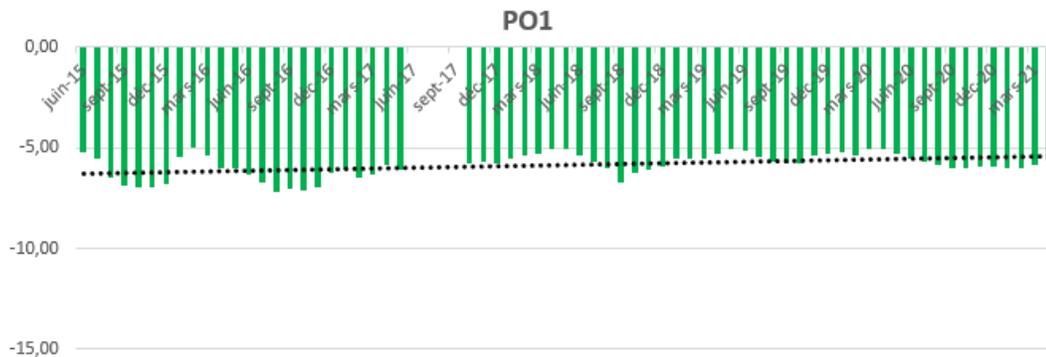
### Résumé des échanges

- Une membre demande quelle est la proportion des puits échantillonnés à l'intérieur du rayon de 2,5 kilomètres, ce à quoi une représentante de Graymont répond qu'elle ne connaît pas le pourcentage, mais que plus de 50% des puits se trouvaient dans le rayon de 1,5 kilomètre, le reste étant entre les rayons de 1,5 et de 2,5 kilomètres;

## Niveau piézométrique

Une représentante de Graymont poursuit la présentation des points non traités lors de la dernière rencontre :

- La représentante présente les résultats du niveau piézométrique des puits, qui correspond à la distance entre la surface du sol et la nappe phréatique. Plus le nombre est grand, plus la nappe est profonde et moins il y a d'eau. Si la mesure est à 0, l'eau sort du puits et est au niveau du sol;
- Les données pour les neuf puits sont présentées pour les années 2015 à mars 2021;
  - Exemple du puits #1 :



- Puits #2 : situé tout près de la carrière, le niveau d'eau présente une tendance à la hausse depuis juin 2015;
- Puits #3 : situé sur le rang Corriveau, le niveau du puits se maintient dans le temps;
- Puits #4 : situé au sud de la carrière, le puits présente une tendance à la baisse, surtout en été;
- Puits #5 : situé très près de la carrière, le niveau d'eau du puits présente une tendance à la baisse, avec une variation forte de l'été au printemps. La représentante de Graymont mentionne que le puits est probablement affecté par la carrière;
- Puits #6 : présente une tendance à la baisse, mais semble indiquer des périodes de sécheresse plus importante qu'auparavant;
- Puits #7 : situé sur le chemin Philipsburg, à l'est de la carrière. Le niveau du puits se maintient;
- Puits #8 : situé sur le chemin Philipsburg, au nord-est de la carrière. Le niveau présente une faible tendance à la baisse;
- Puits #9 : l'eau sort du puits, avec une baisse notée à l'été.

## Résumé des échanges

- Un membre demande quelle est la signification du trait pointillé, à quoi la représentante de Graymont répond que la ligne pointillée représente la tendance générale du niveau d'eau du puits;
- Le facilitateur demande de clarifier l'intervalle des données présentées, à savoir s'il s'agit d'échantillonnages aux trois mois. La représentante de Graymont répond que les résultats sont mensuels, mais que le graphique les présente aux trois mois. Elle ajoute que deux mois sont manquants, pour cause d'erreur humaine.

## Qualité de l'eau

Une représentante de Graymont explique que la qualité de l'eau est analysée aux trois mois dans les puits 4, 5 et 9 :

- Pour les puits 4, 5 et 9, les résultats présentés comprennent la donnée maximum et minimum enregistrées de 2015 à 2020, ainsi que la moyenne des données durant cette période;
- Elle mentionne que la qualité de l'eau échantillonnée respecte les normes réglementaires;
- La représentante explique que le critère le plus observé est celui de la turbidité de l'eau, car celle-ci peut devenir grise en raison de la poussière de roche. Ce problème concerne toutefois davantage l'eau de ruissellement au fond de la carrière, sans savoir exactement ce qui cause la turbidité dans les puits. Un représentant de Graymont explique qu'une arrivée soudaine d'eau après une pluie importante peut, entre autres, expliquer cette turbidité;
- L'eau de la carrière est utilisée par Graymont pour arroser les chemins afin de limiter la dispersion de poussière. Avant de pomper l'eau après une forte pluie, un temps de repos est requis pour laisser retomber la matière en suspension.

## Résumé des échanges

- Une membre demande de clarifier les répercussions des résultats montrant que certains puits présentent une tendance à la baisse, à quoi la représentante de Graymont répond que le point sera abordé en conclusion;

## Débit de pompage

Une représentante de Graymont explique que l'étude hydrogéologique réalisée en 2004 prévoyait que le débit d'eau de pompage dans la carrière augmenterait au fil des années d'opération. Les données prises sur le terrain démontrent plutôt qu'il y a moins de pompage que prévu initialement. Elle mentionne qu'elle constate un lien avec la quantité de précipitations annuelles et qu'il y a probablement d'autres facteurs qu'elle n'est pas en mesure d'expliquer.

## Conclusion

Une représentante de Graymont mentionne qu'une mise à jour de l'étude de 2004 est prévue en 2024 et ajoute que la question des changements climatiques n'était pas prise en compte dans la première étude, mais qu'elle le sera probablement en 2024.

Elle explique que l'approfondissement de la carrière sera graduel et que l'impact sur le niveau de l'eau sera donc progressif. L'étude initiale prévoyait des impacts sur 40 ans sur les puits situés au sud-ouest et au nord-est de la carrière, notamment en fonction de la géologie de la carrière. L'étude prévoit un impact sur les puits dans un rayon de 685 mètres à partir du fond de la carrière. Ces données seront réévaluées et ajustées en 2024.

Elle ajoute que l'étude prévoyait aussi un seuil d'alerte pour établir un programme d'intervention, situé à 5% de réduction du rabattement disponible en raison de l'exploitation de la carrière;

La représentante de Graymont mentionne que l'étude concluait qu'une modification significative de la qualité de l'eau d'un puits en raison de l'exploitation de la carrière était peu susceptible de se produire.

## Résumé des échanges

- Le facilitateur demande ce que signifie le 685 mètres à partir du fond de la carrière, à quoi la représentante de Graymont répond que le fond de la carrière, dans 40 ans, sera en forme de « V » et que l'impact estimé sur les puits se situe à l'intérieur d'un rayon de 685 mètres vers le sud-ouest et vers le nord-est, à partir du fond de la carrière;
  - Le facilitateur demande de clarifier si les impacts ressentis seront moindres dans les autres secteurs, à quoi la représentante de Graymont répond que c'est effectivement ce que l'étude prévoit;
- Une membre demande si le plan d'intervention en cas de diminution de 5% est déjà prévu, à quoi la représentante de Graymont répond par la négative. Elle ajoute que le programme d'intervention sera mis en œuvre au moment d'une baisse de 5% et que c'est probablement au moment de l'approfondissement de la carrière que cette situation pourra être prévisible :
  - Une représentante de Graymont ajoute que ce qui est prévu dans le certificat d'autorisation est la réfection d'un autre ouvrage de captation d'eau suffisant pour répondre aux besoins normaux d'une résidence en cas d'impact en lien avec l'exploitation de la carrière;
  - Une autre représentante de Graymont ajoute que le programme d'intervention vise à prendre des mesures périodiques, par exemple à tous les quelques mois, lorsque des puits sont affectés, pour évaluer s'il y a un impact et identifier les prochaines étapes. L'objectif est de cerner un potentiel manque d'eau avant que celui ait lieu (barème du 5 %) pour être en mesure de réagir en temps opportun;
- Un membre demande comment un propriétaire peut savoir s'il y a une diminution de 5% et si les puits personnels doivent être vérifiés, à quoi une représentante de Graymont répond que les puits autour de la carrière servent à faire ce suivi et que si l'un d'eux baisse de 5%, les propriétaires de puits en périphérie seront avisés et un suivi sera fait. Elle ajoute que s'il y a un impact de 5% dans les puits de surveillance, il y a des chances que les puits avoisinants soient affectés et dans ce cas, la tenue d'un suivi permettra d'agir :
  - Le membre ajoute qu'un des puits est situé en ligne droite avec le sien, à quoi la représentante de Graymont mentionne que si l'entreprise constate une baisse de ce puits, le programme d'intervention sera mis en œuvre et que la personne sera rencontrée;
- Un membre demande si des tests de pompage sont réalisés, car il est impossible d'estimer si le débit d'eau est affecté par la carrière. Une représentante de Graymont répond qu'en cas de baisse de 5%, le programme d'intervention serait mis en œuvre par des professionnels. Elle ajoute que le signal de 5% permet d'appréhender la problématique en amont afin de laisser les experts identifier le plan à mettre en place :
  - Une représentante de Graymont mentionne que l'entreprise fait le suivi de l'eau souterraine et que la vérification de la qualité de l'eau nécessite du pompage dans les puits pour relever l'eau stagnante, mais propose de demander aux consultants les raisons expliquant l'absence d'un essai de pompage et que cette question pourrait être traitée comme un point de suivi à la prochaine rencontre.

## Tableau des actions de suivi

Actions de suivi	Échéancier	Suivi
Compléter le Compte rendu de la Rencontre #16	Fin juin 2021	Fait
Validation du Compte rendu de la Rencontre #16	Fin juillet 2021	Fait
Envoi du Doodle aux membres afin de déterminer la date de la prochaine rencontre	Août 2021	À faire
Envoi de la convocation Outlook pour la prochaine rencontre en plus d'un courriel comprenant le lien de connexion à la rencontre	Fin août 2021	À faire
Envoyer le compte rendu #15 aux membres	Avant septembre 2021	À faire
Vérifier les signalements (entre les rencontres #15 et #16) et partager aux membres	Avant septembre 2021	À faire
Explications et précisions concernant l'absence de test de pompage	Septembre 2021	À faire
Présentation sur les infrastructures du parc	Septembre 2021	À faire
Mise à jour annuelle des données sur le dynamitage et les vibrations sur le site web	Fin d'année 2021 Annuellement ensuite	À faire

## 5 PROCHAINES ÉTAPES / PROCHAINE RENCONTRE

Le facilitateur mentionne qu'aucun sujet thématique spécifique n'est prévu pour la prochaine rencontre. Il invite les membres du Comité et l'équipe de Graymont à lui faire parvenir des sujets potentiels d'ici la prochaine rencontre.

- Une représentante municipale propose de présenter les infrastructures du Parc de l'année à venir, particulièrement les jeux d'eau, considérant de récents commentaires sur les réseaux sociaux à cet effet, et selon l'avancement des discussions avec la Ville.

Une autre représentante de Graymont mentionne que selon les règles sanitaires en vigueur, il sera peut-être possible lors de la prochaine rencontre de faire une visite du site et de constater l'avancement des travaux en personne. La proposition est conditionnelle au contexte sanitaire et sera réévaluée à l'automne.

## 6 VARIA

Aucun varia.

## 7 FIN DE LA RENCONTRE

Il est convenu que le compte rendu sera envoyé aux membres pour approbation avant la prochaine rencontre. Le facilitateur remercie les participants pour leur présence et leur écoute. La rencontre se termine à 20h05.

**Production du compte rendu**

Anne Bélanger, Transfert Environnement et Société  
Secrétaire du Comité

# **Annexe I :**

## **Liste de présences**

## LISTE DES PRÉSENCES – 14 JUIN 2021

COMPOSITION	NOM DES MEMBRES	Présence
<b>MEMBRES DU COMITÉ</b>		
<b>Membres citoyens</b>		
Citoyen #1	Pierre Gervais	X
Citoyen #2	Isabelle Bernard	X
Citoyen #3	Urbain Swennen	X
<b>Membres citoyens substitués</b>		
Citoyen substitut #1	Julie Muzzi	
Citoyen substitut #2	Guylaine Forget	
Citoyen substitut #3	Sébastien Paris	
<b>Représentant d'organismes locaux</b>		
Représentant du milieu socio-économique (RGABR)	Kevin Craft	X
<b>Représentants municipaux</b>		
Représentante de la Ville de Bedford	Marie-Pier Tougas	X
Représentante substitut de la Ville de Bedford	Marie-Ève Brin	
Représentante de Stanbridge Station	Mélanie Lachance	X
Représentant du Canton de Bedford	Gilles St-Jean	X
<b>Représentants de Graymont (Coordination)</b>		
Directrice de l'usine de Bedford	Claudia Houde	X
Responsable relations communautaires et environnement	Josée Pinault	X
Coordonnateur du Projet Héritage	Erik Simard	X
<b>PERSONNES-RESSOURCES</b>		
Facilitateur	Isaac Gauthier	X
Secrétaire	Anne Bélanger	X

# **Annexe II :**

# **Ordre du jour**

**COMITÉ DE SUIVI**

**Projet Héritage, Graymont**

**Bedford**

**Rencontre virtuelle (Zoom)**

**Lundi 14 juin 2021, 18 h 30 – 20 h 30**

---

**Ordre du jour (proposition)**

- 18 h 30 Mot de bienvenue et tour de table
- 18 h 40 Approbation de l'ordre du jour et du compte rendu précédent
- 18 h 45 Mise à jour sur les travaux réalisés ou en cours, de l'été 2021, et suivi des signalements
- 19 h 00 Retour sur la rencontre précédente : Végétalisation de la halde
- 19 h 15 Sujets thématiques – Échantillonnage des puits avoisinants et résultats de l'échantillonnage
- Actions de suivi :
    - Présentation de la carte d'inventaire des puits avoisinants
    - Localisation et état du puits #8
- 20 h 15 Prochaines étapes / prochaine rencontre
- 20 h 20 Varia
- 20 h 30 Fin de la rencontre